



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 14 juin 2024

Au Conseil communal de Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 05/05.2024
Demande d'un crédit d'études de Fr. 140'000.00 pour financer le projet d'assainissement
des réseaux souterrains et de l'aménagement de surface de la rue du Cheminet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à deux reprises les 16 mai et 28 mai 2024. La séance du 16 mai s'est tenue en présence de Monsieur Stéphane Porzi, Syndic, de Monsieur Anthony Hennard, Municipal en charge des finances et de Monsieur Jean-Yves Thévoz, boursier. Ils ont répondu à nos diverses questions, en séance ou dans le cadre d'échanges de courriels, ce dont nous les remercions.

La Commission des Finances a pu siéger à 6 lors des deux séances, M. Haller étant excusé le 16 mai et Mme Fuchs le 28 mai.

Ne se penchant que sur les aspects financiers du préavis, la Commission des finances juge à l'unanimité qu'il se justifie d'allouer les montants demandés au vu du caractère indispensable de ces travaux sous la réserve suivante :

La Commission des finances a interrogé la Municipalité sur le montant important alloué au paysagiste, CHF 35'000.-, ce qui représente un quart du budget demandé dans le cadre du préavis.

En réponse à cette interrogation, la Municipalité a précisé que ce montant inclut non seulement les coûts liés à l'étude de nouvelles plantations dans le cadre de ce dossier, mais aussi ceux du traitement de la problématique de perméabilisation des sols. La Municipalité nous a également expliqué que ce montant est issu d'une offre spécifique du bureau ayant déjà traité la phase préliminaire. Une mise en concurrence de plusieurs offres est toutefois prévue avant d'adjuger cette phase des travaux.

Quant aux frais de l'avant-projet, la Municipalité nous a informé qu'ils s'étaient élevés à CHF 7'700 TTC. Les travaux avaient été adjugés au moins-disant, après appel d'offres

De l'avis de la Municipalité ces montants paraissent « *refléter les investissements nécessaires pour assurer un aménagement de qualité répondant aux attentes et aux normes en vigueur et permettant de garantir les réponses juridiques nécessaires en cas de procédures, désormais de plus en plus fréquentes pour des projets ayant un impact sur une importante partie de la population* ».

La Commission des finances prend donc acte du fait qu'un nouvel appel d'offres sera lancé et ne peut que soutenir toute démarche tendant à obtenir le prix le plus compétitif possible.

La référence faite aux « normes applicables » et aux « réponses juridiques nécessaires » amène toutefois la Commission à s'inquiéter de la tendance générale à tout judiciaireiser, même en l'absence de tout fondement juridique réel. Si cela conduit à augmenter à ce point les coûts, il convient d'y résister sous peine d'être entraîné dans une spirale non contrôlable.

Ceci étant précisé, la Commission des finances vous invite dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal n°05/05.2024
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à étudier le projet d'assainissement des réseaux souterrains et de l'aménagement de surface de la rue du Cheminet;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 140'000.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Pour la Commission des Finances :



Nicolas Cottier, Pdt